
Date limite pour envoyer votre dossier : **10 octobre 2025 à 23h59 HNE**

MAI (Montréal, arts interculturels) invite les artistes, les collectifs et les commissaires indépendant·e·s et établi·e·s, basé·e·s au Canada à soumettre leurs propositions en arts visuels pour la saison 2026-2027 du MAI qui aura lieu de septembre 2026 à juin 2027. Nous encourageons les expositions qui explorent des approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires, reflétant ainsi la diversité et l'interculturalité, valeurs fondamentales de notre mission.

Nous privilégions les créations d'artistes et de commissaires faisant partie des communautés systématiquement exclues / invisibilisées dans le milieu des arts pluridisciplinaires canadien : artistes et commissaires des communautés Autochtones, Noir·e·s et des différentes diasporas, ainsi que les artistes et commissaires faisant partie de la communauté de la diversité capacitaire (artistes et commissaires Sourd·e·s et/ou malentendant·e·s, non voyant·e·s et semi-voyant·e·s, artistes et commissaires à mobilité réduite, neurodivergent·e·s, etc.).

Les artistes et les commissaires peuvent soumettre des propositions d'expositions dans le(s) médium(s) de leur choix : art vidéo, art sonore, installations, sculptures, textiles, peinture, etc. qui peuvent être présentés dans la galerie du MAI. Les projets peuvent être présentés dans la/les langues de leurs choix et/ou en ASL/LSQ.

Pour plus d'informations concernant notre vision artistique, consultez notre [programmation 2025-2026](#).

À NOTER :

- L'exposition doit être présentée en **première montréalaise**
- Priorité aux artistes et commissaires qui n'ont jamais exposé au MAI
- Le projet peut être en création lors du dépôt de votre dossier, mais doit être prêt pour diffusion aux dates choisies pour l'exposition
- Nous n'offrons pas de budget de production ou de co-production, les artistes et commissaires doivent appliquer à des subventions au besoin.
- Nous n'acceptons pas de projets d'expositions de l'extérieur du Canada, tous les artistes et commissaires doivent être établis au Canada.
- Nous acceptons des projets d'artistes et de commissaires collectifs.

- Veuillez vous assurer que votre projet peut être adaptable pour l'espace de la galerie du MAI. **Veuillez donc lire attentivement la [fiche technique et le plan de salle](#)**

SOUTIEN ACCORDÉ :

- Cachet d'artiste ou de commissaire : 3000 \$
- Droits de reproduction : 500 \$
- 9 jours maximum de montage avec l'équipe technique du MAI
- Frais de déplacement si l'équipe du projet provient de l'extérieur de Montréal : selon les besoins (à définir pendant la préproduction)
- Hébergement et per diem si l'équipe du projet provient de l'extérieur de Montréal : selon les besoins (à définir pendant la préproduction)
- Promotion du projet : prise en charge par le MAI
- Vernissage de l'exposition organisé et pris en charge par le MAI
- Possibilité d'organiser des [activités de médiation culturelle](#) et des [initiatives en accessibilité](#) pour nos différents publics dans les espaces de diffusion et le café-bar du MAI

CE QUI N'EST PAS INCLUS :

- Tout frais de productions de l'exposition : honoraires des collaborateur·trice·s, frais d'assurance de responsabilité civile, achat d'équipements, frais de production des œuvres.

VOTRE DOSSIER DOIT INCLURE :

- 1) **Vos coordonnées complètes** (*adresse postale et électronique, numéro de téléphone*) ;
- 2) **Une description du projet** (*texte descriptif détaillant le projet en énumérant les matériaux utilisés, les caractéristiques physiques et les besoins techniques*) ;
- 3) **Une description de la démarche interculturelle du projet** (*max 350 mots*) ;
- 4) **Une démarche artistique** (*et de chaque artiste/commissaire dans le cas d'un projet collectif, max 350 mots*) ;

- 5) **Curriculum vitæ et site web/réseaux sociaux des artistes/commissaires et autres collaborateur·trice·s du projet ;**
- 6) **Fiche technique incluant :**
 - *Dates désirées de diffusion entre septembre 2026 et juin 2027 (minimum de trois semaines d'exposition et maximum de six semaines, à valider avec la Direction artistique si votre projet est retenu)*
 - *Calendrier de montage préliminaire*
 - *Plan de montage préliminaire (veuillez consulter [la fiche technique](#) de la galerie)*
- 7) **Un devis financier** indiquant comment vous comptez prendre en charge les dépenses liées à la production et à l'installation de votre exposition, au-delà des heures des technicien·ne·s et du cachet offert par le MAI. Les prévisions budgétaires doivent inclure vos sources de financement (confirmée ou non).
- 8) **Tout autre document pertinent (plan de la salle, dossier de presse, etc).**
- 9) **Dossier visuel de dix (10) images numériques (jpeg – 1024 × 768 × 72 ppp) et/ou de vidéos (liens vimeo ou youtube) représentant le projet soumis.**

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE VOTRE DOSSIER :

Votre demande doit être contenue dans un seul envoi (maximum 20 MB) par [WeTransfer](#), [Transfer Now](#), ou équivalent à l'adresse suivante : production@m-a-i.qc.ca d'ici le **10 octobre 2025 à 11h59 HNE**. Nous n'acceptons pas les dossiers retardataires.

**** Seuls les projets retenus seront contactés et nous n'offrons pas de rétroaction aux candidat.es dont les projets n'ont pas été retenus.**